



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Septembre 2020/n°210

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 24 septembre 2020	pages 1 à 17	■ État civil	page 20
■ Actes d'urbanisme	page 18	■ Qualité de l'eau	page 21

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage en date du 30 septembre 2020.*

Appel : 29 présents.

Sacha GAILLARD, Laurent MONJOLE, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET, Catherine NADO ont donné pouvoir respectivement à Olivier BERTHET, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Éric BERDOATI, Nicolas PORTEIX, Xavier BRUNSCHVICG.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8 JUIN, 22 JUIN ET 2 JUILLET 2020

Les procès-verbaux sont adoptés, chacun, à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 155 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Marchés de travaux et missions consécutives (8 décisions) :

- Démolition partielle du marché alimentaire couvert des Avelines ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'assurance construction pour les travaux du marché des Avelines ;
- Rénovation du terrain de football synthétique des Coteaux et de son éclairage ;
- Rénovation des faux plafonds et de l'éclairage de l'école maternelle des Coteaux - Faisabilité pour l'aménagement de bureaux dans les locaux 12, place Silly ;
- Modification n° 1 au lot n° 2 du marché de restauration des décors peints du chœur de l'église Saint Clodoald ;
- Modification n° 1 du marché pour le remplacement du revêtement de sol au court de tennis n° 4 des Tennerolles ;

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation de service public relative à la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage quai du Président-Carnot suite au projet du Conseil départemental de requalification du RD7 entre Suresnes et Saint-Cloud.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (31 décisions) :

- Prêts de la Bibliothèque nationale de France; de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris; du Prince Emmanuel de Salm-Salm; du Centre des Monuments nationaux; du Mobilier national; de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles; de la ville de Châteauroux; du Musée du Domaine royal de Marly; de l'établissement public du Musée du Louvre pour l'exposition *La princesse Palatine (1652-1722)*, *La plume et le Soleil* au musée des Avelines du 15 octobre 2020 au 28 février 2021 (9 décisions);
- Modification n° 1 au lot n° 2 (entretien et réparation) du marché de vérification, d'entretien et de réparation des jeux dans les squares et les bâtiments communaux;
- Modélisation 3D du territoire de la Ville;
- Abonnement à une plateforme de collecte de données liées à l'énergie pour les bâtiments et les équipements de voirie;
- Modification n° 1 du lot n° 2 (impression) de l'accord-cadre pour la réalisation et l'impression de supports de communication pour les saisons culturelles des 3 Pierrots de 2019 à 2023;
- Modifications 2 aux lots n° 1 et n° 2 de l'accord-cadre pour l'achat de fournitures de bureau, de matériel pédagogique et de travaux manuels;
- Achat de prestations d'hébergement pour deux séjours de vacances (2 décisions);
- Prestation d'accompagnement des directrices de crèches au management de gestion de la crise sanitaire;
- Avenant n° 1 au contrat pour la mise en place de la digitalisation du suivi et de l'entretien du parc automobile municipal;
- Avenants n° 4 et n° 5 au contrat de location d'un minibus urbain sans chauffeur pour assurer le service de transport de la ville (2 décisions);
- Location longue durée de deux véhicules utilitaires légers;

- Location temporaire de quatre mois d'un véhicule équipé pour le déneigement et d'une saleuse pour Tamié;
- Maintenance des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux;
- Accord-cadre pour le blanchissage et le nettoyage à sec de literie et de vêtements pour les employés de la Ville;
- Prestation de service pour le piégeage d'animaux nuisibles sur la ville;
- Contrats de maintenance pour des progiciels (4 décisions);
- Abonnement CD-ROM à la médiathèque;
- Déclaration sans suite du marché de maintenance préventive et curative des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux.

Tarifs municipaux (5 décisions) :

- Culture : 3 Pierrots : Modification de la grille des tarifs des spectacles et de leurs conditions d'obtention. Prolongation de la validité des cartes Cinéphiles et Pass Bac. Octroi du tarif groupe pour les retransmissions d'opéra en différé durant le 4^e trimestre 2020 dans le cadre du partenariat entre la Ville et Pathé Live.
- Éducation : Fixation des tarifs des séjours de vacances 2020-2021. Fixation des tarifs de la restauration collective pour les usagers scolaire et périscolaire - année scolaire 2020-2021.

Affaires juridiques et domaniales (77 décisions) :

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Source, de la Porte jaune, du studio Bertrand-Tavernier (64 décisions);
- Bail civil de droit commun dans l'immeuble 12, place Silly;
- Renouvellement de bail pour la trésorerie 4/6, rue d'Orléans (2 décisions);
- Avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire du domaine public : restaurant et salon de thé du musée;
- Étude de création d'un espace public au musée;
- Acceptation d'indemnités d'assurances en réparation de sinistres;
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (4 décisions);

- Opération de régulation des collections de la médiathèque : cession de périodiques aux usagers ;
- Aliénation de quatre véhicules ;
- Convention d'occupation précaire pour l'installation d'une bulle de vente.

Urbanisme (4 décisions) :

- Exercice du droit de préemption urbain pour douze places de parking situées dans les Bureaux de la Colline 1, rue Royale, 4 à 6, rue d'Orléans, 1 à 7, avenue du Palais (3 décisions) ;
- Pièce complémentaire au permis de construire pour le projet d'aménagement de l'Îlot des Avelines.

Manifestations municipales (24 décisions) :

- Exposition et animations à la médiathèque dans le cadre de La Semaine du livre jeunesse du 28 septembre au 19 octobre 2020 (3 décisions) ;
- Convention avec le cinéma Le Rex de Châtenay-Malabry pour l'organisation des séances du dispositif « École et Cinéma » aux 3 Pierrots ;
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (20 décisions).

Régies municipales (6 décisions) :

- Création de régies d'avances pour différents séjours (5 décisions) ;
- Avenant n° 7 à la régie avances pour les dépenses effectuées par la Direction des Finances.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le maire adresse, au nom des membres du Conseil municipal, ses sincères félicitations à **Pauline GEISMAR**, maman depuis peu d'une petite Lisa. Il souhaite à la famille beaucoup de bonheur (*applaudissements de l'assemblée*).

La situation sanitaire, liée à la pandémie, est toujours complexe. Saint-Cloud, se situant dans les quatre départements de la petite couronne, est en zone d'alerte renforcée. La Ville, notamment par le site Internet, communique régulièrement sur l'évolution de la situation. Une conférence constructive s'est tenue en visioconférence entre les 36 maires des Hauts-de-Seine et le Préfet ce jour. Il faut protéger le plus efficacement possible les personnes les plus fragiles tout en s'efforçant de maintenir une vie sociale indispensable à un certain nombre de nos concitoyens, en particulier

pour les personnes isolées qui sont les plus fragilisées. Le port du masque reste obligatoire dans toute la Ville. Des interrogations subsistent, notamment sur les séjours qui doivent se dérouler lors des vacances de la Toussaint. L'organisation de classes transplantées est déconseillée par l'Éducation nationale, les enfants pouvant se retrouver dans un cadre de proximité propice au virus. De grandes manifestations comme le Salon des saveurs, que le Lions Club organise chaque année à Saint-Cloud, et le salon du Terroir, proposé par la Ville de Rueil-Malmaison sur l'hippodrome, ne pourront pas se tenir, Le repas de l'amitié sera annulé. Des solutions seront recherchées avec Jean-Christophe PIERSON et Mireille GUEZENEC pour que ce repas, moment de convivialité pour un certain nombre de seniors qui n'ont pas la chance de partager les fêtes avec leurs amis ou avec leur famille, soit remplacé par une animation qui ne mette pas en danger leur santé. Chacun comprend bien que cette situation sanitaire inhabituelle dépasse notre commune, le département et même notre pays, puisque la pandémie ne se réduit pas à la France. Nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour qu'un certain nombre d'activités ou manifestations puissent se dérouler, malgré les circonstances très difficiles dans lesquelles nous exerçons le début de ce mandat.

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

La rentrée culturelle se déroule sous le signe de l'adaptation et il faut en féliciter les équipes du Pôle Culture qui font preuve d'une réactivité exemplaire face à la crise sanitaire qui perdure. Les établissements culturels de la Ville respectent strictement la réglementation et les gestes barrières pour une sécurité optimale à l'attention de leurs visiteurs. Le personnel du Carré et des salles municipales accompagne les associations dans la rédaction des protocoles, la mise en place des mesures de protection, l'annulation de certains événements associatifs... Chaque utilisation de salle fait l'objet d'une étude préalable pour respecter les dispositions sanitaires, en fonction de l'activité et du matériel utilisé.

■ **Les 3 Pierrots** : Théâtre : La reprise après six mois d'arrêt était très attendue du public clodoal-

dien. On note un très beau démarrage des spectacles ; ainsi Bérengère Krief a affiché complet. La salle Lino-Ventura devrait être remplie à 70 % au maximum selon les consignes sanitaires. Une rencontre avec le public, Le lever de rideau est prévue vendredi 9 octobre à 18h30 pour présenter en totalité la saison.

Cinéma : Le public s'est réjoui de la réouverture mercredi 26 août. L'industrie du cinéma est cependant en crise, avec le retrait des grosses sorties par les distributeurs et le changement des pratiques culturelles avec la multiplication des sorties sur les plateformes. Les recettes sont environ deux fois moins élevées que d'habitude. Saint-Cloud fait cependant beaucoup mieux qu'au niveau national.

■ **La médiathèque** : Les services habituels sont à nouveau proposés depuis la rentrée.

Journées européennes du Patrimoine : Ont été proposées les 19 et 20 septembre : une ouverture du fonds patrimonial ; une conférence et une exposition *Les prisonniers de guerre clodoaldiens 1939-1945*, à voir jusqu'au 10 octobre.

Concert de jazz : samedi 26 septembre à 16h30.

Nouvelle exposition jeunesse : *Un monde tout en papier* du 29 septembre au 17 octobre 2020, avec de nombreuses animations.

■ **Le musée des Avelines** : Il a rouvert mardi 2 septembre.

Journées européennes du Patrimoine : Ont été proposés : un concert ainsi qu'une conférence-dédicace sur *Les Dessous de Montretout*. Des déambulations patrimoniales ont eu lieu dans le quartier des Coteaux.

- L'exposition La princesse Palatine (1652-1722), *La plume et le Soleil* aura lieu à partir du jeudi 15 octobre 2020. Elle s'ouvrira avec la conférence inaugurale de Michaël DECROSSAS sur le château de Saint-Cloud, samedi 17 octobre à 16h30.

- Le musée a participé au 13^e parcours de la céramique et des arts du feu, du 15 au 19 septembre ; à cette occasion, des pièces en porcelaine tendre de Saint-Cloud ont été exposées dans plusieurs galeries Rive-Gauche de Paris.

En raison du contexte sanitaire tous les événements du musée se déroulent désormais sur réservation.

■ **L'ECLA** : Les activités ont repris lundi 14 septembre, avec la mise en place d'une organi-

sation spécifique en fonction des activités proposées et des publics. La crise sanitaire a cependant des conséquences importantes sur la fréquentation des activités, en particulier celles des adultes.

■ **Le conservatoire** : La rentrée s'est déroulée paisiblement. Les consignes sanitaires ont été discutées avec les différents partenaires, puis communiquées en réunion de rentrée et par courrier aux familles. Le nombre d'inscriptions est stable.

■ **Patrimoine culturel** : Le chantier de restauration des peintures du Chœur de l'église Saint Clodoald est achevé. Les décors sont magnifiques et l'échafaudage a été démonté. Le nouvel éclairage sera installé prochainement avec la remise en place des deux lustres en cours de restauration. L'inauguration de l'ensemble de l'opération est envisagée le premier week-end du mois de décembre.

La Villa Brunet, qui abrite le musée des Avelines, et son jardin ont reçu le Label Patrimoine d'intérêt régional. Le site est désormais répertorié parmi les 105 sites représentatifs de la diversité des patrimoines franciliens. Le maire a dévoilé officiellement la plaque du Label en inaugurant les Journées du Patrimoine vendredi 18 septembre.

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

■ **Réception sans rendez-vous** : Jean-Christophe PIERSON reçoit sans rendez-vous les Clodoaldiens qui le souhaitent pour les sujets relatifs aux affaires sociales et au logement, tous les quinze jours de 13h45 à 16h. Les prochains rendez-vous sont fixés au mardi 29 septembre.

Brigitte PINAULT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Carriole à assistance électrique** : Dans le cadre des appels à projets de POLD, une carriole à assistance électrique doit arriver le 1^{er} octobre à Saint-Cloud pour être testée. L'intérêt est de pouvoir la remorquer derrière un vélo à assistance électrique et ainsi pouvoir transporter des fournitures, du linge etc... entre les bâtiments communaux, tels que les crèches ou les écoles, sans faire intervenir les camionnettes de la Ville.

■ **World clean up Day** : À l'occasion de cette opération qui a eu lieu samedi 19 septembre, l'association Saint-Cloud Sans Plastiques a donné

pour la deuxième année consécutive, rendez-vous aux habitants pour un après-midi nettoyage à six endroits de Saint-Cloud. La Ville a fourni sacs poubelle, gants, gels et masques. Beaucoup de familles avec enfants ont participé avec enthousiasme, mesurant l'importance du nombre de mégots jetés sur les places et les trottoirs.

■ **Projet Valo Mégot** : Proposé au 1^{er} budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France, Il s'agit de collecter et de valoriser des mégots. Cette initiative est menée en partenariat avec Manon DESVEAUX, qui en est à l'origine et le maire en souligne l'intérêt. Il faut sensibiliser les Clodoaldiens à la pollution des mégots et à leurs effets nocifs sur les écosystèmes. Le site Internet de la Ville explique comment soutenir ce projet en votant. Ceux qui obtiennent le plus de votes bénéficieront d'une subvention de la Région. Les votes ont débuté vendredi 18 septembre.

■ **Bornes textiles** : Elles existent dans toute la ville. Au total, ce sont désormais dix bornes qui sont installées à Saint-Cloud et sont relevées plusieurs fois par semaine par la société Écotextile. La borne du Monoprix fonctionne particulièrement bien.

■ **Collecte des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires** : La réflexion se poursuit avec le service Éducation de la Ville.

Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Séjours et accueils de loisirs** : Entre juillet et août, la Ville a volontairement maintenu, malgré la pandémie, une offre conséquente de séjours et d'accueils en ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement). Cette offre importante sur les plans ludique, éducatif et social était d'autant plus attendue par les parents et les enfants après la période du confinement. Ainsi ont été dénombrées plus de 2 700 inscriptions sur juillet et août (1 153 en ALSH maternel, 1 207 en ALSH élémentaire, 388 séjours). Tous les ALSH et les séjours se sont bien déroulés, en particulier sur le plan sanitaire, à la grande satisfaction de tous. Les inscriptions pour les vacances de la Toussaint sont ouvertes depuis le 21 septembre pour les séjours et depuis le 22 septembre pour les ALSH.

■ **Rentrée scolaire** : Elle s'est bien passée. Il faut remercier les directeurs d'école, les enseignants et les services de la Ville qui ont dû mettre en œuvre en peu de temps les modalités du protocole sanitaire édité le 26 août. Près de 2 500

élèves sont inscrits dans les écoles municipales (946 en maternelle et 1 535 en élémentaire).

■ **Covid-19** : Il n'y a eu à ce jour que deux cas : l'un à l'école élémentaire des Coteaux et l'autre à l'école élémentaire Montretout. Toutes les mesures, notamment d'isolement, ont été prises conformément aux consignes de l'Agence régionale de santé. La situation est revenue à la normale, aucune contraction du virus n'est à déplorer à ce jour. La Ville a fait le choix de communiquer, sur le site www.saintcloud.fr, tout nouveau cas qui se déclarerait dans les écoles, les ALSH, et les crèches, afin que les parents puissent être tenus informés des mesures qu'il convient d'adopter. Le peu de problèmes rencontrés jusqu'à présent, la mise en œuvre des protocoles sanitaires sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, le respect des gestes barrières et la responsabilité collective des adultes permettent à la Ville de rester raisonnablement optimiste quant à la situation sanitaire.

■ **Pratique de la natation durant le temps scolaire et dans les accueils de loisirs** : Suite à la fermeture de la piscine des Tourneroches, la Ville, soucieuse de maintenir une activité sportive essentielle au développement des élèves, a proposé une alternative pour les cours de natation. Avec le concours du Stade Français et la collaboration de l'Éducation nationale, des séances de natation sont proposées, depuis le 22 septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint, en toute sécurité, en bassin découvert chauffé, dans le magnifique cadre du Stade Français pour des classes de CE2 des écoles des Coteaux, Montretout et Fouilleuse. Ensuite, les séances reprendront en avril, sous réserves que les règles sanitaires le permettent. Les accueils de loisirs bénéficient aussi de ce partenariat ; dès le 23 septembre, 40 enfants en ont profité. Les encadrants, comme les enfants, sont très satisfaits de cette mesure.

Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

■ **Voirie/vélos** : En complément de l'extension de la zone 30 du quartier Coteaux/Bords de Seine, des contre-sens cyclables ont été ajoutés aux voies en sens unique : avenue Duval-le-Camus, avenue des Vignes, avenue de Longchamp, rue Bory d'Arnex, soit une augmentation de 27 %. La Ville est toujours en attente de l'arrêté départemental pour finaliser la bande cyclable de la rue Gounod entre la gare et la rue Émile-Verhaeren ; cela devrait

être effectif en octobre. Une campagne de déploiement d'accroches vélos, répartis dans toute la ville, est en cours qui aboutira à un total de 250 arceaux, soit une augmentation de 39 %. Des panneaux « M12 », qui transforment les intersections avec feux en « cédez-le-passage » lorsque l'on est à vélo, sont installés progressivement : cette mise en place est effectuée actuellement boulevard de la République. Une goulotte pour faciliter le transport des vélos a été créée dans l'escalier en haut de la rue Vauguyon. Il y a actuellement quarante abonnés à la station Véligo rue Armengaud, soit le maximum prévu mais le taux d'occupation n'est que de 3,6 %. Une réflexion est menée sur la pose d'abris vélos Veligo (abri ouvert) et la mise en place de stations de gonflage. L'amicale cycliste du Mont-Valérien organise la randonnée des vendanges ; le départ est prévu à la piscine de Suresnes et l'arrivée aura lieu à Chavenay. Cette course passera dimanche 4 octobre boulevard de la République et rue du Camp canadien.

■ **Déchets/Propreté** : Une extension du tri sera effective fin novembre ; dorénavant, tout emballage sera recyclable. Une campagne de communication (flyers) doit informer les Clodoaldiens et les habitants des Villes du territoire Paris Ouest La Défense (POLD). Cette évolution du tri nécessitera la mise à disposition d'un plus grand nombre de bacs jaunes ; en conséquence, les bacs destinés aux ordures ménages pourraient être diminués. Il convient de rappeler que les bacs à ordures doivent être sortis sur la voie publique en respectant les horaires prévus. Une fois de plus, il est fait appel au civisme de tous afin que nos rues ne soient pas jonchées en permanence de ces « merveilleuses poubelles ! »

Olivier BERTHET, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Urbanisme

■ **Commission de déclaration préalable de travaux** : La prochaine réunion a lieu jeudi 1^{er} octobre à 8h30.

■ **Permanence au service de l'Urbanisme** : En plus des rendez-vous accordés aux particuliers par l'adjoint au maire le 2^e et le 4^e jeudi de chaque mois, de 14h à 17h, une permanence, tenue par les instructeurs, a lieu chaque jour, du lundi au vendredi, de 9h à 12h. De plus, un instructeur reçoit les Clodoaldiens le samedi, deux fois par mois, de 8h30 à 12h. L'adjoint au maire se joindra aux instructeurs pour les dossiers les plus

sensibles. Toutes les informations concernant l'urbanisme peuvent être consultées directement sur les smartphones via l'application de Saint-Cloud.

■ **Commission d'appel d'offres** : Une réunion s'est tenue pour une étude de foncier sur la Ville (zone UC) par la désignation d'un cabinet spécialisé. L'objectif est de chercher à connaître de manière un peu plus précise les lieux où le foncier est disponible. La société choisie pourrait étudier aussi, en lien avec le service de l'Urbanisme, les possibilités ouvertes en termes de densification et de style architectural.

Anciens combattants

■ **Cérémonie du 11 Novembre** : La situation sanitaire, qui se dégrade depuis la rentrée, oblige à prévoir une cérémonie limitée quant au nombre de participants.

Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Les établissements de petite enfance et la crise sanitaire** : Les crèches ont mis en place les consignes sanitaires gouvernementales. Les directrices et leurs équipes connaissent parfaitement les mesures à appliquer et le service Petite enfance suit chacune des annonces gouvernementales afin de les réactualiser et d'en informer en continu les équipes concernées. Les enfants ont fait leur rentrée mardi 1^{er} septembre ; pour certains petits clodoaldiens, cela marque leur première rentrée. Ils ont terminé leur adaptation.

■ **Journée pédagogique** : Elle s'est tenue lundi 31 août 2020, comme tous les ans. Ce fut l'occasion pour Anne COVO de retrouver les équipes et de constater les travaux effectués dans les structures cet été pendant la période de fermeture.

■ **Fermeture des établissements** : Les dates pour l'année 2021 ont été arrêtées. Les familles en ont été informées par courrier et l'information est affichée à l'entrée de chaque établissement.

Anne COVO souhaite une bonne année de crèche à l'ensemble des enfants des familles clodoaldiennes et à toutes les équipes des établissements et du Service Petite enfance.

Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Sections sportives** : Elles ont un déficit d'adhérents qui se situe entre 16 et 20 %, principale-

ment en loisirs, dû à la crise sanitaire. Elles font part de leur satisfaction pour les travaux réalisés dans les installations sportives. Le Conseil municipal remercie vivement les dirigeants et éducateurs des sections sportives auxquels il adresse ses félicitations pour le travail important réalisé toute l'année.

■ **École municipale des Sports terrestre** : Le taux de remplissage sur les différentes activités se situe actuellement à 79,5 % de leur capacité (90 % l'an dernier).

■ **Saint-Cloud Volley** : Il a reçu le label formateur 2020. Le maire a présidé la remise des maillots aux joueuses professionnelles de volley. Il faut rappeler que Saint-Cloud est la seule ville à avoir une équipe professionnelle en Île-de-France.

■ **Football club de Saint-Cloud** : Un jeune joueur, Arnaud KALIMUENDO, formé au club pendant six ans, a intégré l'équipe professionnelle du Paris Saint-Germain (PSG). Le Football club a eu les honneurs du journal *L'Équipe* dimanche 20 septembre. Un article expliquait la gestion des entraînements avec les restrictions sanitaires et les contraintes de la Fédération Française de Football. En raison des travaux au stade des Coteaux, l'éclairage a été remis en service au stade Martine-Tacconi à la grande satisfaction du club. Des remerciements sont adressés aux services techniques de la Ville pour le travail effectué.

■ **Triathlon des roses** : Marc CLIMAUD a représenté la municipalité à cette manifestation sportive et solidaire, organisée par la Fondation ARC, pour apporter un soutien à la recherche contre le cancer du sein. Un peu plus de 360 concurrentes et quelques concurrents, ont pris part à cette course, dont le départ avait lieu au Stade Français.

■ **Golf** : La section de Saint-Cloud a remporté, en début de saison, la coupe des territoires.

Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

■ **Marché des Avelines (marché provisoire esplanade de l'église Stella Matutina)** : Le marché a pris ses marques. Les clients et les commerçants sont très satisfaits. Le sens de la circulation autour du marché est désormais bien établi. Le parking de l'école de Montretout est accessible pour les clients du marché le samedi de 8h à 13h30. Des flyers ont été distribués sur le marché et aux alen-

tours. Une inauguration officielle est prévue samedi 10 octobre. Les labellisés sont conviés à exposer ce jour-là.

■ **Le Label Saint-Cloud** : La deuxième édition de cette opération a été lancée. Elle a pour objectif de mettre en valeur le savoir-faire clodoaldien, en valorisant la création locale et en la faisant connaître à l'extérieur.

■ **Un artiste, un commerçant** : La quatrième édition, préparée en partenariat avec Ségolène de LARMINAT qui en est remerciée, a démarré.

■ **Vie commerciale**: Quartier Centre/Village : Une onglerie s'est installée rue d'Orléans et vient de remplacer le pressing. Quartier Val d'or : L'atelier Shazak déménage et reprend le local de l'auto-école rue du Mont-Valérien.

Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines** : La phase de démolition se termine dès demain. Le chantier s'est bien déroulé et les entreprises impliquées ont bien suivi nos recommandations pour réduire au maximum les nuisances pour les riverains. Le projet se poursuit : ce vendredi 25 septembre est aussi la date de remise des candidatures pour le chantier de construction. Les candidats retenus recevront le cahier des charges et devront remettre leurs offres au plus tard mi-novembre.

Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'évènementiel et à la démocratie participative

■ **Forum des associations annulé** : En raison de l'annulation du Forum liée à la crise sanitaire, *Saint-Cloud Magazine* de septembre 2020 a été consacré à la présentation des associations qui y participent traditionnellement. Ce numéro spécial, même s'il ne remplace pas un Forum en présentiel, a permis à de nombreux Clodoaldiens de découvrir des associations. Il faut remercier le service communication pour le travail réalisé durant l'été pour la réalisation de ce magazine. Le prochain numéro sera consacré aux commerces de Saint-Cloud.

■ **La 5^e édition du Challenge de tennis** : Organisée par les délégués de quartier, en association avec

l'UAS Tennis, cette manifestation se déroulera samedi 3 octobre de 13 h 30 à 17 h 45, si les conditions sanitaires actuelles sont maintenues. Les informations sont publiées sur le site Internet de la Ville. Tous les joueurs de tennis, à partir de 11 ans, professionnels ou amateurs, sont attendus pour relever des défis 100 % tennis et faire gagner la coupe à leur quartier. Les inscriptions sont prises sur le site Internet de la Ville jusqu'au 30 septembre.

**Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire
délégué à la Sécurité, à la prévention et
au stationnement**

■ **Opération tranquillité Vacances** : Cet été, 32 Clodoaldiens se sont inscrits auprès de la Police municipale, ce qui a conduit à plus de 500 passages de contrôle. Il est à noter avec satisfaction qu'aucun vol par effraction n'est à déplorer dans les domiciles inscrits dans ce dispositif.

■ **Déménagement du commissariat** : Le 17 septembre 2020, les unités rattachées au Commissaire, chef de la Circonscription de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de Saint-Cloud, ont déménagé sur le site de l'ancienne Poste dans le quartier Centre/Village. Ces locaux ont été mis à disposition par la Ville pour une période d'environ deux ans, période nécessaire à la réfection du Commissariat. Le maire précise que les loyers des locaux de la Poste seront pris en charge par la Ville. Cet engagement municipal permet ainsi le maintien à Saint-Cloud du commandement et de la partie administrative, avec tout l'intérêt que cela apporte pour permettre une collaboration étroite et une communication fructueuse avec la Police municipale. Les effectifs liés à la voie publique resteront eux sur le site actuel du Commissariat; cela est également très précieux pour la Ville et surtout pour l'accueil des Clodoaldiens, qui pourront continuer à y effectuer des dépôts de plainte. Les services d'enquête seront, quant à eux, repositionnés sur d'autres sites du district de police, essentiellement vers Sèvres.

■ **Nouvelle Commissaire de Police** : Le maire indique que Charlotte DEBRY, Commissaire de Police, a cessé ses activités à Saint-Cloud le 31 août pour une promotion avec de nouvelles missions départementales de police judiciaire dans le département du Nord. La nouvelle commissaire de Police, venant de la ville d'Antony, Mathilde POLLAKOWSKI, va prendre prochainement ses fonctions. La cérémonie traditionnelle d'installa-

tion ne pourra malheureusement pas se tenir, en raison des conditions sanitaires.

**Édith SAGROUN, conseillère municipale
déléguée à la Jeunesse**

■ **Activités de l'APAJ** : jeudi 27 août 2020, dix jeunes de l'association ont bénéficié d'une demi-journée de visite de la forteresse du Mont-Valérien et du mémorial de la France combattante. Cette demi-journée, très appréciée des participants, a été proposée et organisée par le délégué militaire départemental adjoint des Hauts-de-Seine. Le Conseil municipal le remercie de cette initiative.

■ **Projet Devoir de mémoire** : La Ville a déposé, il y a plusieurs mois, une candidature auprès de l'Ordre national du Mérite pour récompenser le projet porté par un groupe de huit jeunes de l'APAJ. La commission s'est réunie ce jour pour examiner les dossiers du prix du civisme. La Ville attend avec impatience les résultats.

■ **L'Accueil Jeunes** : Ses activités ont redémarré à la fin du mois d'août dans le respect de consignes sanitaires adaptées à la situation. Une animation est organisée vendredi 2 octobre à partir de 18 h, en respectant les gestes barrières. À cette occasion, les activités de cette structure, récemment renouvelée, seront présentées.

■ **Conseil des Jeunes** : La campagne pour le renouvellement des membres se poursuit. Il reste quelques jours pour candidater afin d'intégrer l'équipe de la nouvelle mandature dont la première plénière aura lieu au mois d'octobre.

■ **Bourses Initiatives Jeunes** : Le jury se réunit jeudi 5 novembre. Les projets y sont attendus.

■ **Collèges et lycées** : Les rentrées se sont bien passées dans ce contexte très particulier. Il convient de rappeler aux jeunes clodoaldiens et clodoaldiennes qu'en sortant des établissements, le port du masque reste obligatoire, afin de préserver leur santé et celle de leurs aînés.

**Mireille GUEZENEC, conseillère municipale
déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse
et aux seniors**

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Fermé depuis le 17 mars, sa réouverture a été effective lundi 14 septembre avec une capacité d'accueil limitée à dix personnes. Les contacts avec les seniors sont restés établis par téléphone avec les anima-

teurs. Les inscriptions aux ateliers se font uniquement par ce moyen de communication. Les dates sont indiquées dans le programme mensuel. Il est toujours possible pour les seniors de venir individuellement en ayant annoncé leur visite au préalable, afin de limiter le nombre de personnes. La plupart des ateliers se poursuivent, mais la gymnastique douce a dû être externalisée à l'accueil de loisirs Saint-Exupéry pour des raisons sanitaires. Le cahier de vacances établi à l'intention des seniors a connu un vif succès.

■ **Sortie à Saint-Cloud** : Les seniors ont assisté lundi 21 septembre aux 3 Pierrots à la projection du film *De Gaulle*, dans les conditions de respect des gestes barrières et d'espace entre les personnes.

■ **Suppression de la Semaine Bleue** : Cette décision a été comprise et acceptée par les seniors.

Le maire remercie Mireille GUEZENEC pour son engagement auprès des seniors dans cette période particulièrement délicate pour eux.

Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

■ **Bâtiments communaux** : Travaux réalisés : Cet été, le service du Bâtiment a réussi à rattraper les retards pris à cause du confinement du printemps, malgré la difficulté de pouvoir faire appel à des entreprises sous-traitantes disponibles pour l'exécution des travaux. 1,8 million d'euros ont été engagés pour les pôles suivants :

1) Le sport avec la rénovation de la pelouse synthétique du stade des Coteaux et la réfection des vestiaires de la piscine,

2) l'éducation avec des travaux dans différentes écoles de la Ville :

- l'école élémentaire du Val d'or : réfection complète des nombreux sanitaires des préaux
- L'école maternelle des Coteaux : réfection des plafonds, des éclairages et des peintures
- L'école élémentaire du Centre : installation et mise en fonction de stores de protection solaire motorisés avec une pérennité optimale ; la chaleur est filtrée tout en laissant la meilleure transparence vers l'extérieur
- L'école maternelle du Centre : réfection complète de la cour (désimperméabilisation) et création d'un jardin naturel. Les stores identiques à ceux de l'école élémentaire ont été posés

3) la petite enfance : remplacement de blocs de change (crèche des Lutins), de certains jeux extérieurs (crèche de la Petite Ourse) et réfection de logements communaux.

■ **Hygiène et sécurité** : Commissions de sécurité : Des avis favorables ont été rendus pour la halle du marché temporaire de Stella Matutina, la Villa du Parc, le restaurant Quai Ouest.

Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Campagne d'élagage des arbres**: Quartier Montretout/Coutureau : Les travaux de taille architecturée des arbres auront lieu avenue du Maréchal-Foch, place Henri-Chrétien et au cimetière du lundi 28 septembre au jeudi 1^{er} octobre.

- Quartier Coteaux/Bord de Seine : Ces travaux auront lieu du jeudi 1^{er} au 16 octobre : boulevard Jules-Pelletier.

- Quartier Centre/Village : avenue André-Chevrillon et jardin des Gâtines.

Les véhicules ne seront pas autorisés à stationner durant l'avancée des travaux et le passage des piétons sera organisé sur le trottoir opposé à l'élagage. La période choisie est la plus propice à ce type d'intervention, car elle tient compte de la période de nidification s'étalant globalement de mi-mars à mi-août.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ Délibération n° 68 : Élection du secrétaire de séance

François-Henri REYNAUD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ Délibération n° 69 : Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le Conseil municipal a la possibilité de modifier le budget primitif 2020, adopté le 19 décembre 2019, jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, il peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Le budget supplémentaire présenté a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et de proposer des réajustements de crédits en recettes et en dépenses.

Le résultat excédentaire de l'exercice 2019 permet de modifier les inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses pour prendre en compte financièrement la crise sanitaire liée à la COVID-19. Ainsi sont prévues en fonctionnement, les diminutions de recettes (essentiellement les services à la population) et 1 098 630 € en dépenses imprévues.

1) Le Fonctionnement

Les recettes sont prévues à la baisse.

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été notifiée en avril : 1 273 025 € en 2020 (1 534 797 € pour l'année 2019), soit une diminution sur un an de 261 772 € (-17,06 %); elle est compensée essentiellement par les recettes complémentaires suivantes: impôts locaux (+57 434 €), compensation de fiscalité : (+47 606 €). Le complément de fiscalité résulte de la notification des prévisions de bases arrêtées par les services fiscaux et notifiées en mars dernier.

La perte de recettes sur les activités proposées à la population : -1 968 800 € (petite enfance, piscine, médiathèque, 3 Pierrots, restauration scolaire, classes de découverte, séjours de vacances, location de salles, redevances de stationnement...) est en partie comblée par deux subventions exceptionnelles versées dans le cadre de la crise sanitaire : du Conseil départemental des Hauts-de-Seine : +312 670 € - délibération présentée ci-après, et de la Métropole du Grand Paris : +20 000 €.

Les dépenses, liées à la baisse des activités, sont diminuées de 448 513 €, parmi lesquelles :

- Le reversement sur les redevances pour le stationnement payant : -270 000 €, la restauration scolaire : -125 000 €, la petite enfance : -80 000 €, les animations : -59 000 €, le cinéma et le théâtre aux 3 Pierrots : -53 000 €, - L'enseignement de la natation : -30 300 €, la piscine municipale : -25 000 €, les classes de découverte : -24 500 €, les séjours de vacances : -12 300 €.

Le FSRIF 2020 s'élève à 2 834 443 € (-365 557 € sur le montant prévisionnel de 3 200 000 €).

Le FPIC 2020 est plus important que prévu : 3 768 422 €, soit +568 422 €.

Le montant du Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) qui relève du Territoire, sera fixé dans le cadre du parc fiscal et financier, à la fin du second semestre 2020.

2) L'investissement

Les recettes sont augmentées de 69 256 €. Il faut noter une augmentation du Fonds de compensation de la TVA de 100 000 € et plusieurs subventions accordées par la Région, l'Agence de l'eau, la Fondation du Patrimoine et la Métropole du Grand Paris pour divers travaux (école maternelle Centre, église Saint Clodoald, création d'un parc à vélos) et acquisitions (achat de gilets pare-balles pour la Police municipale), soit au total 109 256 €.

Les dépenses sont augmentées de 577 535 €, notamment en raison de crédits complémentaires de 361 414 € pour les amendes de police, du reversement de la Taxe d'aménagement pour 81 230 €; de l'achat de matériel de gymnastique pour 45 000 €.

Le virement à la section d'investissement

Ce virement augmente de 471 079 € et est ainsi porté à 771 079 € pour l'année 2020.

Xavier BRUNSCHVIG demande comment s'explique la baisse des redevances de stationnement.

Le maire lui répond qu'elle est liée à plusieurs facteurs : d'abord les jours de grève en début d'année et les jours de pollution ; ensuite, la période du confinement. Ces phénomènes ont eu pour conséquence à chaque fois la mise en gratuité du stationnement pendant ces périodes sur la ville. Jean-Christophe ACHARD précise que les abonnements ont été pris en compte afin que les abonnés ne se retrouvent pas perdants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2020 de la Ville pour un montant de 11 693 118,13 €, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 158 756,89 €	1 158 756,89 €
Section d'investissement	10 534 361,24 €	10 534 361,24 €
Total	11 693 118,13 €	11 693 118,13 €

■ Délibération n° 70 : Approbation du Contrat de soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de la crise sanitaire

Le Conseil départemental propose à chacune des 36 communes du département un accompagnement financier, sous forme de contrat, pour la période du 17 mars au 31 décembre 2020. 10 € par habitant peuvent ainsi leur être versés, soit 312 670 € pour la Ville. Cette aide est destinée aux dépenses urgentes et exceptionnelles engendrées par la crise sanitaire et doit contribuer à maintenir les actions de proximité en direction de la population. Ce contrat modifie aussi le contrat de développement conclu avec la Ville pour la période 2019-2021, en neutralisant la clause de réduction de la subvention en cas de fermeture des établissements municipaux de petite enfance. Le Conseil municipal, unanime, approuve le contrat de soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine à la Ville pour un montant de 312 670 €. Il autorise le maire à signer ce contrat.

■ Délibération n° 71 : Proposition de membres pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs

Une commission intercommunale des impôts directs siège dans chaque établissement public territorial, conformément au Code des impôts. Ainsi l'établissement public territorial POLD doit

proposer une liste de 40 membres (20 titulaires et 20 suppléants) répartis entre les communes membres. La directrice départementale des Finances publiques procédera ensuite à la désignation définitive de dix membres titulaires et de dix membres suppléants. Il appartient à la Ville de proposer deux candidats titulaires et deux candidats suppléants. Le Conseil municipal, à l'unanimité, propose pour siéger à la Commission intercommunale des impôts directs :

Titulaires	Suppléants
Thierry ARNAUD	Abdel-Ilhah AZMI
Claudine BERTHOUT	Christine CHAZELLE

(Xavier BRUNSCHVIG et Catherine NADO n'ont pas souhaité prendre part au vote)

■ Délibération n° 72 : Subvention à l'association Plus de son

Le Festival Rock en Seine, traditionnellement organisé le dernier week-end du mois d'août, n'a pu se tenir cette année en raison de la crise sanitaire actuelle. Cependant, l'association Plus de son, qui gère cet événement, a souhaité assurer l'organisation de la soirée Le Festival des festivals jeudi 27 août 2020. Cette manifestation, en présence de la Ministre de la Culture, a permis la mobilisation des professionnels du monde de la musique prêts à construire ensemble de nouveaux événements. La Ville, qui soutient financièrement le Festival Rock en Seine depuis sa création, souhaite apporter son concours comme les autres partenaires. Le maire confirme à Pierre BOSCHE que les comptes de l'association, spécifiques à l'organisation de Rock en Seine, sont joints avec la demande de subvention à la Ville avant l'inscription de cette délibération au Conseil municipal de ce soir. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à l'association Plus de son une subvention de 60 000 € au titre de l'année 2020. Il approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement et autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer ce document.

JURIDIQUE

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 73 : Acquisition amiable d'un local commercial situé 38-48 bis, rue Gounod**

La Ville et la société Franco-Suisse ont négocié la cession d'un local commercial dans la résidence 38-48 bis, rue Gounod pour y installer deux associations : le Clic Gérico (association de gérontologie) et le Club de bridge. En effet, leurs locaux actuels, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble d'I3F au 38-40 boulevard de la République, deviendront inaccessibles, suite aux travaux du marché des Avelines. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition auprès de la société Franco-Suisse du local commercial de 121,65 m², situé 38-48 bis, rue Gounod à Saint-Cloud, au rez-de-chaussée de la façade nord du bâtiment F, cadastré AI 445, 456, 457 et 459. Il sera acquis au prix de 2000 €/m², soit 243 300 € HT/HC. L'office notarial SCP CMB Notaires, domicilié 12, rue Dailly à Saint-Cloud, est chargé de la rédaction des actes notariés afférents. Le maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition.**

■ **Délibération n° 74 : Approbation du protocole d'accord relatif à la prise en charge des malfaçons suite aux travaux effectués sur les terrains de tennis couverts des Coteaux**

En juin 2018, la Ville a engagé les travaux de construction de courts de tennis couverts et de locaux annexes, 3, rue du Docteur-Nicoli, dans le quartier Coteaux/Bords de Seine. En avril 2019, au moment des opérations préalables à la réception du chantier, il a été constaté l'obturation de la canalisation d'évacuation de la citerne de récupération des eaux pluviales. Les deux entreprises responsables ont convenu de la réparation parfaite de l'ouvrage. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du protocole d'accord, annexé à la délibération, pour la prise en charge des malfaçons, suite aux travaux effectués sur les terrains de tennis couverts des Coteaux. Il autorise le maire à signer ce document avec les deux sociétés concernées.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Brigitte PINAULDT

Délibération n° 75 : Désignation de représentants du Conseil municipal à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

Le territoire Paris Ouest La Défense a adopté en juin 2017 un plan climat-air-énergie territorial qui s'inscrit dans le plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM) du Grand Paris. Il apporte une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Une convention pluriannuelle d'objectifs a ainsi été signée entre l'Établissement public territorial et l'Agence locale de l'énergie et du climat. Elle prévoit notamment la participation de l'EPT à la gouvernance et à l'ALEC en désignant des représentants de chaque commune membre. Suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants. **Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Brigitte PINAULDT, adjointe déléguée à la Ville durable, comme représentante titulaire et Capucine du SARTEL, adjointe déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité, comme représentante suppléante, appelées à siéger au sein de l'ALEC.**

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ **Délibération n° 76 : Convention pour la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Joseph au titre de l'année civile 2020**

La Ville participe aux dépenses obligatoires de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Saint Joseph, établissement privé du premier degré sous contrat d'association. Une nouvelle convention est proposée au titre de l'année civile 2020. L'article 11 de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance prévoit que « *L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans* ». Les collectivités ont l'obligation, depuis le 1^{er} septembre 2019, de verser aux écoles privées sous contrat d'association un forfait communal pour chaque élève domicilié sur son territoire. **Le Conseil municipal approuve la nouvelle convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Joseph au titre de l'année civile 2020. Le maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à signer ce document**

avec le représentant désigné de l'association de gestion de l'établissement Saint Joseph. Le montant de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Joseph est porté à **398 764,80 €** : 223 464,62 € pour les élèves des classes élémentaires, 175 300,18 € pour les élèves des classes maternelles.

INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 77 : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris**

La Métropole du Grand Paris a créé le 1^{er} avril 2016 la commission locale des charges transférées entre la Métropole et les villes qui en sont membres, dont Saint-Cloud. Cette instance est consultée sur l'évaluation des charges correspondant aux compétences transférées et à leurs modalités de compensation. Chaque commune dispose d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein de cette commission. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (33 voix) de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Il désigne Nicolas PORTEIX en tant que représentant titulaire et Ségolène de LARMINAT en tant que représentant suppléant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées instituée par la Métropole du Grand Paris. (Xavier BRUNSCHVIG et Catherine NADO ne prennent pas part au vote)

■ **Délibération n° 78 : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD)**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il a été procédé le 22 juin 2020 à l'élection des conseillers municipaux de Saint-Cloud délégués au Conseil de territoire de l'Établissement public Paris Ouest La Défense, constitué de onze communes, dont Saint-Cloud. Brigitte PINAULDT, Olivier BERTHET, Capucine du SARTEL et Nicolas PORTEIX ont été élus. Le Conseil de territoire avait créé la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le 18 janvier 2016 ; arrétant sa composition à 22 membres, soit deux représentants par commune. La CLECT est chargée de fixer

les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (28 voix) de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Il désigne en tant que représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de l'Établissement public Paris Ouest La Défense : Nicolas PORTEIX et Ségolène de LARMINAT (Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE du groupe *Saint-Cloud 2020* ! - estimant que des élus de l'opposition devraient pouvoir siéger au sein de POLD - et Xavier BRUNSCHVIG, Catherine NADO du groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* ne prennent pas part au vote).

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 79 : Nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modificatif n° 3 relatif aux cadres d'emplois des ingénieurs, psychologues, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices, infirmières en soins généraux, éducateurs de jeunes enfants, techniciens, techniciens paramédicaux et auxiliaires de puériculture**

La Ville a adopté le 1^{er} février 2018 un nouveau régime indemnitaire qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents de la ville (sauf la police municipale). Tous les agents n'étaient pas concernés, dans l'attente de publication des décrets d'application pour les cadres d'emplois manquants. Le décret du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction publique territoriale, permet aujourd'hui à l'ensemble des cadres d'emplois non encore éligibles jusqu'à présent de bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sur la base d'équivalences provisoires avec différents corps de l'État.

En conséquence, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, avec application à compter du 1^{er} octobre 2020, les dispositions du nouveau régime indemnitaire aux agents de la ville relevant des cadres d'emplois des ingénieurs, psychologues, cadres de santé paramédicaux, puéricultrices, infirmières en soins généraux, éducateurs de jeunes enfants, techniciens, techniciens paramédicaux et

auxiliaires de puériculture. Il leur sera appliqué, comme pour l'ensemble des autres grades, l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) ainsi que le complément indemnitaire prenant en considération l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA). L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

■ **Délibération n° 80 : Autorisation à recourir aux contractuels sur dix emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe, inscrits au tableau des effectifs**

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique donne la possibilité de recourir aux agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et que leur spécificité n'a pas permis le recrutement d'un agent titulaire de la Fonction publique territoriale. La Ville rencontre ainsi de réelles difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans les crèches. Ces difficultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnelles sur le marché du travail et à une forte concurrence du secteur privé qui propose des contrats à durée indéterminée, alors que le statut de la Fonction publique nécessite la réussite à un concours qui peut être difficile d'accès. **Le Conseil municipal confirme, à l'unanimité, l'inscription au tableau des effectifs de dix emplois sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe relevant de la catégorie C à temps complet. Les agents nommés devront justifier du titre ou du diplôme requis pour occuper ces fonctions et accéder à ce grade.** Ces emplois devront être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils seront pourvus par des agents contractuels dont le recrutement s'effectuera pour une durée maximale de trois ans ; le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; la durée totale des contrats ne pourra excéder six ans et à l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. **La rémunération des agents nommés sur ces postes sera déterminée en fonction de leur expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du premier grade d'auxiliaire de puériculture, entre le 1^{er} et le 7^e échelon et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.**

■ **Délibération n° 81 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2020**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

Huit postes sont créés et dix-sept postes sont supprimés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 512. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la Ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

■ **Délibération n° 82 : Création d'un emploi d'ingénieur principal territorial – directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités.**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 16 octobre 2020, un emploi de directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités. Il participera à l'élaboration des programmes d'entretien de l'espace public et à la mise en œuvre des orientations (politique du stationnement, aménagements de voirie en faveur de la pratique du vélo en ville, suivi des travaux du Grand Paris Express, missions de collecte des déchets ménagers et assimilés, gestion de l'assainissement en lien avec l'établissement public territorial POLD). **Il sera nommé sur le grade d'ingénieur principal territorial.** Cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il sera pourvu par un agent contractuel pour une durée maximale de trois ans. Le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. À l'issue de la période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. **L'agent nommé devra justifier du titre ou du diplôme requis pour occuper les fonctions de directeur des espaces publics, de l'environnement et des mobilités et accéder au grade d'ingénieur principal territorial. Il sera rémunéré en fonction de son expérience professionnelle, conformément à la grille indiciaire du grade d'ingénieur principal, entre le 1^{er} et le 5^e échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.**

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud 2020!

Pierre BOSCHE

1) Avez-vous des éléments chiffrés sur l'évolution de la fréquentation suite à l'installation provisoire du marché sur la place Henri Chrétien ?

Éric BERDOATI répond que la fréquentation est très bonne ; elle a augmenté. Les commerçants du marché ont même de nouveaux clients. Les résultats sont très positifs.

2) Quelle sera la durée d'indisponibilité de la piscine suite à l'effondrement du faux plafond ?

Éric BERDOATI confirme qu'un référé a été déclenché par la Ville dans le cadre d'une procédure judiciaire pour préserver ses droits prévus par la garantie décennale. Un expert pourrait être nommé début octobre pour vérifier que les conditions de la pose du faux plafond ont bien respecté les règles de l'art. La décision d'intervention ne pourra intervenir qu'ensuite. L'objectif est de rouvrir l'équipement le plus rapidement possible, sous réserves que les décisions prises par l'État pour les dispositions sanitaires le permettent.

3) La Ville de Sèvres a décidé de fermer, dès lundi 28 septembre, toutes les salles de réunion. Avez-vous pris une décision quant aux salles municipales ? Envisagez-vous d'en informer les utilisateurs ?

Éric BERDOATI souligne la problématique liée aux assemblées générales de copropriétés qui auraient dû se tenir légalement, mais n'ont pas pu, pendant la période de confinement. La Ville n'a pas pris la décision de fermer les salles municipales pour ces réunions, qui respectent les conditions sanitaires. L'équipement du Carré restera ainsi ouvert, uniquement dans des cas très précis, en fonction des décisions préfectorales. Toutes les activités festives sont en revanche interdites. L'évolution de l'épidémie peut encore faire évoluer la situation. Les informations sont mises à jour régulièrement sur le site Internet de la Ville.

Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche Xavier BRUNSCHVIG

1) Non à la fermeture de l'hôpital de Garches !

L'APHP a décidé de fermer l'hôpital de Garches Raymond Poincaré d'ici 2025- 2026, d'en transférer les services à Ambroise Paré à Boulogne et de vendre les terrains et le bâti à des promoteurs immobiliers. Pourtant, cet hôpital, créé en 1930, assure des missions de service public essentielles à la population que la crise pandémique a rendues encore plus indispensables. Alors que l'hôpital a besoin d'investissements pour être rénové et conforté, sa disparition pose de nombreux problèmes : - Disparition de lits et services de réanimation de très haut niveau, notamment en pédiatrie. - Disparition d'un centre de référence et d'excellence en traumatologie, avec un centre de recherche et d'essai sur la prise en charge du handicap unique en Europe ainsi qu'un cadre particulièrement propice à la rééducation. - Une perte de compétences universitaires, l'hôpital étant le seul CHU auquel est rattachée l'université de médecine

pluridisciplinaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.- Perte de personnels soignants dont plusieurs centaines sont hébergées juste derrière l'hôpital, Cité Raymond Poincaré.

Nous avons, nous Saint-Cloud Rive Gauche, avec nos amis de Garches Autrement, ainsi que de nombreuses organisations politiques de gauche comme le PCF, décidé de nous mobiliser et d'alerter les pouvoirs publics, les élus locaux et nationaux. Ce combat ne doit cependant pas être un combat partisan. Monsieur le Maire, avec votre majorité, vous y avez toute votre place. Pouvez-vous nous dire où en est ce projet de démantèlement et nous dire si vous souhaitez vous associer, et comment, à cette mobilisation.

Éric BERDOATI rappelle, comme le stipule le règlement intérieur, que les questions posées au Conseil municipal doivent concerner la vie quotidienne de la commune ou entrer dans le champ de celle-ci. L'hôpital Raymond Poincaré se situe dans le giron de l'APHP Hôpitaux de Paris dont le Conseil de surveillance est présidé par la maire de Paris, Anne HIDALGO, qui est le bon interlocuteur. Le maire ne conteste pas les points évoqués par Xavier BRUNSCHVIG mais cela sort du champ de compétences du Conseil municipal. Le maire suit en relation avec le maire de Garches l'évolution de ce dossier.

2) Horaires d'ouverture et tarifs des crèches en période de crise épidémique

La situation épidémique actuelle a amené les crèches à mettre en place des protocoles sanitaires renforcés, ce qui est parfaitement normal. Néanmoins, les plages horaires pour l'accueil des enfants ont été, en tout cas dans certaines crèches, restreintes. Alors que des enfants devaient être accueillis de 8 h à 18 h 30, ils ne peuvent plus l'être que de 9 h à 16 h 30. Cette situation est intenable pour de nombreux parents qui travaillent, et encore plus pour les familles monoparentales. Comment expliquez-vous cette restriction dans les plages horaires d'accueil ? Par ailleurs, en tout par certaines familles qui m'ont contacté, les tarifs appliqués aux familles ne tiennent pas compte de cette diminution des heures d'accueil. Elles se voient facturées sur une base horaire 8 h-18 h 30 alors que l'accueil n'a lieu que de 9 h 30 à 16 h 30. Pour les parents, c'est la double peine ! Merci pour vos explications.

Anne COVO rappelle que dès le 18 mai, le service Petite enfance a mis en place des rentrées et sorties échelonnées des enfants afin d'éviter les attroupements devant les établissements, dans le

respect des recommandations sanitaires gouvernementales. Les crèches accueillait les enfants de 9 h à 17 h 30. Nous avons été contraints de restreindre l'amplitude horaire, faute de personnel suffisant. En effet, certaines personnes de nos équipes de crèches n'ont pu revenir d'une part, pour raison de santé (soit elles étaient à risque, soit un membre de leur famille proche était à risque), d'autre part, parce qu'elles n'avaient pas de mode garde pour leurs jeunes enfants et également parce que les écoles et collèges n'avaient pas rouvert. L'amplitude horaire des ouvertures des crèches ayant été diminuée de deux heures quotidiennes, les montants facturés ont été diminués de deux heures pour les absences déductibles. Seules les absences non déductibles ont été facturées en totalité. Ces dispositions sont prévues dans le règlement intérieur signé obligatoirement par les familles. Ces mesures ont couru du 18 mai au 31 juillet (date de fermeture estivale des crèches). **Éric BERDOATI** précise que s'il y avait une erreur sur une facturation en défaveur de la famille, le service de Petite enfance la rectifierait.

3) Aide sociale à l'enfance : ensauvagement dans les Hauts-de-Seine

Vous le savez, on parle en ce moment beaucoup d'ensauvagement. Alors laissez-nous vous donner un exemple concret d'ensauvagement de notre belle République dont le Président a pourtant récemment célébré le 150^e anniversaire et rappelé les valeurs fondamentales. Il s'agit de la décision prise par Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine, d'interrompre le suivi assuré par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de plusieurs dizaines de très jeunes majeurs pourtant engagés dans un fructueux parcours d'intégration et de professionnalisation. Le tort de ces jeunes ? Ne pas être français, avoir traversé la Méditerranée dans une embarcation, parfois à l'âge de 15 ans, être seuls et isolés en France, sans famille et sans ressources. Ces jeunes ont pourtant obtenu une formation, des contrats d'apprentissage... Ils ne demandent que de disposer d'une chance dans leur vie afin de pouvoir pleinement la vivre. L'ASE a l'obligation de les prendre en charge jusqu'à leurs 18 ans. Dans la pratique, elle va un peu au-delà pour leur permettre de finaliser leur formation et de devenir pleinement autonomes. Le Département des Hauts-de-Seine, le plus riche de France (500 millions d'euros d'excédents), en a décidé autrement. L'ASE les abandonne purement et simplement. Les voilà livrés à la rue et au 115 à 18 ans à peine. Il est là l'ensauvagement. Elle est là la violence de notre société. Heureusement,

des associations comme Réseau Éducation Sans Frontière (RESF), FCPE, Entraide Protestante, Secours Catholique ou Ligue des Droits de l'Homme se mobilisent. Des partis politiques également comme le PS ou le PC. Nous étions présents lors d'une manifestation pour ces jeunes. La Ville de Saint-Cloud a un rôle à jouer pour résoudre cette situation. Monsieur Berdoati, en tant que Maire, en tant que Conseiller Départemental, en tant que Chef de la majorité au Département, nous vous demandons poliment, avec humanité mais fermement, de bien vouloir intervenir en faveur de ces jeunes.

Éric BERDOATI va regarder le dossier ; il ne connaît pas la situation de ces jeunes et demandera au service concerné du Conseil départemental de répondre à Xavier BRUNSCHVIG.

4) Piscine :

C'est un service public essentiel dans une ville qui n'est pas assuré, de nombreux enfants en bas âge n'apprennent pas à nager, des coûts fixes très importants continuent à être supportés par la ville (personnel, chauffage, entretien...) mais des recettes réduites à néant (droits d'entrée, location de lignes aux associations...). Sans compter l'impact sportif pour les associations comme l'UAS natation, le club de plongée, les bébés nageurs.

Éric BERDOATI est tout à fait d'accord. Cependant, il n'est pas possible d'intervenir sur le faux plafond tant que l'expert n'est pas passé, sinon la garantie décennale ne pourra plus être applicable. C'est un enjeu financier important. Car si l'expert prouve qu'il y a bien eu malfaçons, la Ville ne paiera rien, la réparation étant alors à la charge du maître d'ouvrage.

5) Horaires de la déchèterie mobile

Y a-t-il eu des problèmes ou un non-respect des horaires et des lieux prévus pour la déchèterie mobile de Saint-Cloud ? J'ai été interpellé, photos à l'appui, par plusieurs clodoaldiens qui se sont rendus à la déchèterie mobile sans succès. Un camion parti en milieu de matinée le 1^{er} samedi du mois au parking de La Source, d'autres qui n'étaient pas à Stella aux horaires prévus... Qu'en est-il ?

Capucine du SARTEL répond que cela se passe bien. Il y a eu néanmoins un problème début septembre dans cette déchetterie située rue de la Source, liée à un camion mal garé, dont nous tenons à nous excuser.

6) Pistes cyclables impraticables

Non seulement nous bénéficions de peu de pistes cyclables à Saint-Cloud, mais de surcroît elles sont

dans un état souvent catastrophique. Depuis plusieurs mois, photos à l'appui, je vous interpelle quant à l'état de la piste cyclable venant de Ville-d'Avray : nids de poule, graviers, verre pilé... L'emprunter à vélo, c'est la certitude de crever. Du coup, les cyclistes doivent se décaler et se mettre en danger. Vous m'avez répondu que cette piste était située sur une départementale et donc sous la responsabilité du Conseil départemental. Très honnêtement, les Clodoaldiens se fichent de savoir qui « gère » cette piste. Ils veulent juste qu'elle soit praticable. Alors avez-vous fait des démarches auprès du Conseil départemental ? Ne pouvez-vous pas vous substituer à ce dernier pour nettoyer 100 mètres de piste ? Êtes-vous à ce point paralysés par les lourdeurs administratives ?

Capucine du SARTEL répond que la Ville a rapidement réagi. La piste cyclable, qui relève de la compétence du Conseil départemental mais que la Ville doit cependant nettoyer, est désormais en très bon état et Capucine du SARTEL s'efforcera de faire en sorte qu'elle soit maintenue ainsi.

La séance est levée à 23h25

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 30 septembre 2020

Le maire



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 2 juillet : 107, boulevard de la République (réfection d'une clôture)
- 2 juillet : 14, rue Laval (réfection de toiture)
- 15 juillet : 7, rue Henri-Regnault (transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre)
- 15 juillet : 21, rue Armengaud (ravalement)
- 15 juillet : 84, boulevard de la République (remplacement de fenêtres et de garde-corps)
- 16 juillet : 150, rue des Tennerolles (remplacement de fenêtres)
- 16 juillet : 17, rue du Dix-Hui-Juin 1940 (ravalement)
- 17 juillet : 33, rue des Tennerolles (modification de façade et création d'une terrasse)
- 17 juillet : 90 ter, rue de Garches (création d'une fenêtre)
- 24 juillet : 20 bis, rue du Mont-Valérien (ravalement)
- 24 juillet : 2 ter, avenue de Longchamp (remplacement de toiture)
- 24 juillet : 61, rue de l'Avre (extension d'une maison individuelle)
- 24 juillet : 7, rue Pigache (remplacement et agrandissement de fenêtres de toit et de verrières)
- 29 juillet : 59, boulevard de la République (modification de façades)
- 30 juillet : 11, rue de la Redoute (remplacement de portail)
- 30 juillet : 25, avenue Bernard-Palissy (abri à vélos)
- 3 août : 4, rond-point Duval-le-Camus (extension d'une maison individuelle)
- 4 août : 7, allée Foch (pose et agrandissement de fenêtres de toit)
- 5 août : 29, rue du Mont-Valérien (réfection de toiture)
- 12 août : 71 bis, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 13 août : 57, rue de Buzenval (création d'une piscine et d'une terrasse)
- 14 août : 164, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 25 août : 25, rue des Girondins (ravalement)
- 3 septembre : 5, avenue Alfred-Belmontet (création d'une clôture et d'un portillon)
- 4 septembre : 10, avenue des Vignes (ravalement)
- 4 septembre : 162, rue Tahère (remplacement d'une porte de garage)
- 8 septembre : 18, rue Royale (modification d'une devanture commerciale)
- 8 septembre : 57, rue des Tennerolles (construction d'une terrasse)
- 9 septembre : 4, rue Dailly (création de lucarnes et aménagement de combles)
- 9 septembre : 5, rue Dailly (création de fenêtres de toit)
- 15 septembre : 57, boulevard Senard (réfection de terrasse et extension d'une maison individuelle)
- 15 septembre : 112, boulevard de la République (pose de garde-corps)
- 15 septembre : 39, rue Pasteur (pose de garde-corps)



PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 21 juillet : 4 bis, avenue des Chalets (extension d'une maison individuelle)
- 24 juillet : 2-4, rue Dailly (réhabilitation de 17 logements)
- 24 juillet : 14-16, rue Pasteur (extension d'un établissement médical – permis modificatif)
- 3 août : 21, rue Ernest-Tissot (construction d'un bâtiment annexe – atelier)
- 13 août : 80, rue Tahère (extension d'une maison individuelle)
- 11 septembre : 25 bis, 27 et 27 bis, boulevard de la République (construction d'un immeuble de 29 logements et de commerces – permis modificatif)
- 11 septembre : 2 bis, rue Laval (construction d'un immeuble de huit logements – permis modificatif)
- 11 septembre : 7, rue Henri-Regnault (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)

PERMIS DE DÉMOLIR ACCORDÉ :

- 29 juillet : 53, boulevard Senard (démolition partielle – toiture)

ACTES ENREGISTRÉS DU 15 JUIN AU 18 OCTOBRE

NAISSANCES

Constantin Amblard ■ Valentine Shen Tang ■ Olivia Desportes ■ Adam Dray ■ Youssou Bathily ■ Eliott Launay Piantoni ■ Acacia Negin ■ Lucas Charitopoulos ■ Charlie Relvas ■ Roxane Rault ■ Oscar Bonnard ■ Augustin Decan de Chatouville ■ Mateo Gugulashvili Caruso Saturnino ■ Raphael Jorez ■ Gabrièle Kobeissi ■ Alexandre Sevaistre ■ Nina Kingbold ■ Ulysse Savry Da-Nascimento ■ Manel Ainab ■ Rose Maychmaz ■ Walid Al Sbie ■ Hélène Louvet ■ Saudais Hamidou ■ Léna Chahid ■ Sasha-Alexander Ferrazza ■ Paul Salvi ■ Emma Seignolle ■ Charles Favrel ■ Aylene Boudjema ■ Romy Fawzi Klein ■ Augustin Bence ■ Mathias Lopes Marques ■ Anna Boissière ■ Paul Salvi ■ Charlotte Dutoya Cormier ■ Eugénie Ravisé ■ Thomas Bauman ■ Arthur K'dual ■ Arthus Poirier ■ Yasmine Ben Jemia ■ Moussa Cisse ■ Yacine Saidani ■ Marius Cissoire ■ Aurore Braun Coron ■ Charlie Mouillère ■ Brianna Seigneur ■ Emma Delebecque ■ Raphaël Garandet ■ Timothée Baudoin ■ Abigaëlle Djama ■ Antoine Acevedo ■ Chelsea Tervil ■ Louis Brellmann ■ Léo Jover ■ Oways Id-el-Kadi ■ Mattéo Marc ■ Sami Popelin ■ Antoine Billet ■ Octave Deglaine Josset ■ Élise Martin ■ Rosie Viala ■ Sidy Pare ■ Antoine Günt ■ Augustin Hart ■ Aeden Guillon Clark ■ Lou Ballout el Maoula ■ Andréa Gouverneur ■ Léane Gouverneur

MARIAGES

Christine Marques & Christophe Lopes ■ Caroline Droit & Barnabé Mantz ■ Elena Bormida & Paul-Victor Blondy ■ Camille Gaucher-Piola & Hadrien Cren ■ Pierette Elengi & Manou Manuel ■ Elhem Ben Romdhane & Nicola Priou ■ Marie-France Vergerolle & Pierre-Antoine Coinet ■ Stéphanie Sassolas & Sébastien Périer ■ Zongfenf Jiang & Dominique Paris ■ Victoire Montrichard & Thomas Beaulieu ■ Inès Bonfils & Thibault Champeville de Boisjolly ■ Morgane Poty & Guillaume Cochet ■ Leïla Benmoussa & Timothé Rozé ■ Glykéria Bostantzoglou & Mahay Parent ■ Edwige d'Arras & Aymeric Guastavino ■ Altaf Dziri & Karim Kchaou ■ Marine Ruffin & Mehdi Richki ■ Guénolée Colas des Francs de Parabère & Paul Roullier ■ Claire Paitier & Gérard Taubman ■ Julie Van der Laan & Stive Baruch ■ Naïma Mhanni & Lahcen Baabou ■ Charine Henry & Gweltas Ody ■ Sérèna Bolten & Édouard Fallouey ■ Chloé Visticot & Pierre Mériel ■ Claire Camhaji & Rafël Hayat

DÉCÈS

Marc Fabbrini (68 ans) ■ Marie Gruia née Radulescu (87 ans) ■ Martine de la Chapelle-Bizot née Sudre (89 ans) ■ Michel Lacomme (73 ans) ■ Jacqueline Esquivé née Deray (74 ans) ■ Suzanne Martin née Sarron (95 ans) ■ Véronique Fofana née Rapon (63 ans) ■ Moussa Benyoub (75 ans) ■ Julien Lescoat (97 ans) ■ Antoine Lajouanie (84 ans) ■ Elie Nataf (90 ans) ■ Yvette Lairer née Roumilhac (91 ans) ■ Christiane Carcopino-Tusoli née Boulanger (95 ans) ■ Krystyna Kowalska (63 ans) ■ Isabelle Buh (71 ans) ■ Bernadette Gerolimich née Chatain (84 ans) ■ Arlette Caganova née Lestienne (84 ans) ■ Marcelle Le Dinh Thao née Puzela (86 ans) ■ Louise Sanet née Tatard (93 ans) ■ Solange Dunston née Lamiral (96 ans) ■ René Rocca (93 ans) ■ Zoé Richard née Gras (97 ans) ■ Michèle Arfel née Legendre (79 ans) ■ François d'Avon de Collongue (80 ans) ■ Jeanne Barriot née Le Bouhoulec (92 ans) ■ Jeanne Pérignon née Valluche (76 ans) ■ Anne-Marie Belluc née Têtevuide (88 ans) ■ Richard Martin (54 ans) ■ Yves Le Tilly (79 ans) ■ Jacques Cavailles (77 ans) ■ Yves Pedriel-Vaissière (79 ans) ■ Jean Bouchet (96 ans) ■ Robert Bouchereau (70 ans) ■ Janine Onteniente née Savin (77 ans) ■ Jacqueline Dumortier née Vilorgueux (89 ans) ■ Jean-Pierre Martin (72 ans) ■ André Parman (91 ans) ■ Yamina Sroka née Adli (79 ans) ■ Nouredine Hannouf (62 ans) ■ Marie-Christine Encinas de Munagorri née Jacq (58 ans) ■ Fatima Matab (76 ans)

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'AÔÛT 2020 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,22	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,6	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,2	-
Calcium	mg/l	66	-
Chlorure	mg/l	35,9	250**
Sulfates	mg/l	102,5	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,3	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

* Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le pH, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le magnésium est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les chlorures, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium ($NaCl$), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les sulfates, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{2-}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'ammoniaque. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4^+) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les nitrites, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les nitrates (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO_2). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Septembre 2020.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.